



## BON DE COMMANDE

MARQUES à LANGOUSTES ROUGES

MARQUAGE OBLIGATOIRE DES LANGOUSTES ROUGES

Année **2024**

NOM et Prénom du demandeur			
Nom du navire			
Quartier maritime		Immatriculation	

### Marques à langoustes rouges



quantité	prix unitaire	TOTAL
	1,00 € TTC	
Frais de conditionnement uniquement si envoi postal (contactez votre CDPMEM pour connaître le tarif)		

Les marques sont à retirer directement à votre CDPMEM de rattachement sur présentation de votre bon de commande et du paiement. (Chèque à l'ordre du CRPMEM de BRETAGNE)

Les marques estampillées « 2023 » restantes sont à retourner à votre CDPMEM de rattachement et seront échangées contre des marques 2024.

Faire un chèque pour le montant total  
à l'ordre du CRPMEM de Bretagne.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

TOTAL à payer

Signature, précédée de la mention "Bon pour accord"